

Comment vivront les familles enfermées au centre 127bis

MIGRANTS Visite des bâtisses proches des pistes et entourées de grilles de 5 m de haut

► L'unité familiale du centre fermé 127bis sera opérationnelle dans une dizaine de jours.

► Elle est située à proximité de l'aéroport de Bruxelles-National.

REPORTAGE

Cette fois, ça y est. Les maisons familiales du centre fermé pour migrants 127bis à Steenokkerzeel pourront être occupées dans une dizaine de jours. En dépit de travaux à rallonge et de la controverse sur l'enfermement des enfants.

Le projet, prévu à l'origine pour la fin 2017, n'a cessé d'être reporté en raison du retard des travaux. Les conditions météorologiques de l'hiver n'ont pas aidé, rendant le sol détrempé complètement impraticable pour les machines. Un comble : dans la touffeur du mois de juillet, la pelouse sur laquelle joueront bientôt des mineurs en instance d'expulsion est toujours gorgée d'eau. On arrose allègrement pour que le gazon soit vert le jour venu.

« Le centre fermé est le recours ultime pour ces familles » FREDDY ROOSEMONT.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE DES ÉTRANGERS

Une phrase - teintée d'un certain cynisme ? - nous ferait écrire que le centre fermé... ouvrira prochainement ses portes. Le « cynisme » du lieu, c'est justement ce que dénoncent cinq ONG (Le Ciré, la Ligue des droits humains, la Ligue des familles, etc.). Elles ont pu visiter les quatre maisons la semaine

dernière. Une semaine après les députés de la commission de l'Intérieur de la Chambre et quelques jours avant la presse, ce jeudi.

Ce qu'on y découvre ? Quatre petites bâtisses de plain-pied, bardage en bois vernis, prolongées par une terrasse. À l'intérieur, le confort impersonnel d'un salon-cuisine équipée. Les maisons peuvent accueillir chacune un couple de parents et de quatre à six enfants maximum. Une machine à laver, une petite télévision.

Entre ces maisons et les pistes de l'aéroport de Zaventem tout proche, une zone de jeu pour les petits : balançoires, toboggan, mini-terrain de football. Tout autour, deux grilles mesurant jusqu'à 5 mètres de haut. Et des caméras de surveillance, partout.

Sur ces grilles a été accrochée une bâche simulant un joli champ de blé. C'est le « comble de l'abjection », selon le Ciré (Coordination et initiatives pour les réfugiés et étrangers) : « Les autorités déploient une énergie considérable pour aménager ces lieux, pour les rendre "acceptables". Un trompe-l'œil, une diversion pour tenter de faire oublier qu'il s'agit bel et bien d'une prison, que ce sont des parents et des enfants qui seront enfermés ici. »

La visite, ouverte aux journalistes, avait pour objectif de désamorcer certaines de ces critiques. L'Office des étrangers, en charge du centre, insiste sur le système « en cascade » qui pourra mener des familles au 127bis. « Les maisons familiales seront le recours ultime pour ces personnes », précise Freddy Roosemont, le directeur général de

l'Office, qui assure la visite. Après, notamment, le passage par des lieux d'hébergement « ouverts » pour les familles en voie d'expulsion, appelés Fitt.

Ces 28 hébergements Fitt ont un défaut majeur aux yeux des autorités : le fort taux d'évasion. « On a deux groupes d'évadés différents. Ceux qui s'échappent dès leur arrivée en Fitt et ceux qui attendent les dernières heures avant l'expulsion pour disparaître », raconte Freddy Roosemont. En 2017, sur les 153 familles logées en Fitt, 56 se sont évadées. D'où, aux yeux du gouvernement, la nécessité de créer ce lieu de détention « adapté ».

« Lorsqu'elle plaçait encore des enfants en détention, la Belgique

a été condamnée à trois reprises, entre 2006 et 2011, par la Cour européenne des droits de l'homme, pour "traitements inhumains et dégradants", rappellent les ONG engagées contre l'ouverture du centre. Le gouvernement s'imaginerait-il que la Cedd sera cette fois moins attentive aux droits de l'enfant ? » La réponse de l'Office des étrangers est simple : « La condamnation de Strasbourg ne portait pas sur la détention d'enfants, mais sur les conditions de détention. »

Conséquence : des efforts ont été faits pour améliorer lesdites conditions. La vie familiale sera préservée au maximum (les parents restent responsables de la surveillance de leurs enfants, de la cuisine, du linge...), les droits à l'information, l'assistance juridique, les soins médicaux et psychologiques seront garantis... Chacun aura accès à internet et pourra garder son GSM. Des éducateurs et des instituteurs seront présents pour les migrants

enfermés. Surtout : la durée de détention maximum sera d'un mois. Avant le départ. Avant l'expulsion du pays.

Autant de précautions qui ne sont pas de nature à faire taire les critiques. « Il s'agit ici d'expulser de force des familles qui se sont installées en Belgique, qui ont tout fait pour construire un avenir meilleur à leurs enfants malgré les obstacles administratifs. Leurs enfants sont souvent nés ici et ne savent rien d'un pays "d'origine" qu'on leur attribue brutalement, concluent les cinq ONG dans leur communiqué. Il n'y a pas d'enfermement humain pour des enfants. » ■

LOUIS COLART

NUISANCE SONORE

Un réacteur dans les tympans des enfants ?

Comme l'impression que les avions vont se poser près de l'aire de jeux... L'unité familiale est installée à proximité immédiate de l'aéroport. Le bruit est omniprésent. Or, le centre pourrait « accueillir » des tout-petits. « Nous avons réalisé des études sur le bruit et elles étaient positives, explique le directeur général de l'Office des étrangers, Freddy Roosemont. Selon le sens du vent ou le type d'avion, le bruit peut effectivement devenir plus fort. Nous avons donc acquis des casques de protection auditive, pour que les enfants puissent jouer malgré tout dehors. » Question sensible : ces nuisances pourraient exposer la Belgique à de nouvelles condamnations en justice.

LCO